SERCE
Les entreprises de la transition énergétique et numérique

Plan d'électrification : les propositions du SERCE

Proposition n°1 : Optimiser le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Dans l'industrie :

- **Réintégrer certaines fiches CEE** supprimées dans le 71e arrêté en juin 2025, répondant directement aux **enjeux d'électrification industrielle** et n'ayant pas en moyenne des ROI inférieurs à 3 ans :
  - **IND-UT-117** : Système de récupération de chaleur sur groupe froid
  - **IND-UT-136** : Systèmes moto-régulés

Dans le tertiaire public et privé :

- Assurer la pérennité des dispositifs de soutien au déploiement des **pompes à chaleur en garantissant les bonifications** associées aux fiches CEE BAT-TH-162, 163 et 164, dont l'impact positif est déjà avéré ;
- Augmenter la **bonification CEE** pour les travaux d'électrification intégrés dans un **Contrat de Performance Energétique**, afin de renforcer l'incitation financière et sécuriser les investissements ;
- Pérenniser le programme **CEE ACTEE** et renforcer son rôle dans la **substitution des équipements** de chauffage fossile par des équipements électriques.

Dans l'industrie (ETI et PME industrielles) :

Création de **nouvelles fiches CEE** nécessaires au déploiement de 4 technologies clés et matures pour l'électrification dans l'industrie et le tertiaire

1. Les chaudières électriques
2. Les fours électriques
3. Les PAC industrielles
4. La compression mécanique de vapeur

Dans le transport de marchandise :

- Déployer des corridors de **bornes de recharge rapides pour les poids lourds** en s'appuyant notamment sur une mobilisation renforcée du **programme CEE ADVENIR** pour soutenir les coûts d'investissements associés au déploiement des bornes de recharge pour les poids lourds.

Proposition n°2 : Mutualiser les coûts de raccordement pour accélérer l'électrification

Mettre en place, en lien avec la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et Enedis, un mécanisme de **mutualisation des coûts de raccordement et de renforcement des réseaux**, sur le modèle des quotes-parts utilisées dans les S3RenR avec pour objectif de répartir les coûts entre les différents bénéficiaires futurs des infrastructures, pour :

- Faciliter l'installation de bornes de recharge pour les poids lourds ;
- Accompagner l'électrification des sites industriels / clusters de projets industriels et agricoles (serres agricoles) ;
- Accélérer l'équipement des ports en bornes de recharge à quai pour les navires.

Proposition n°3 : Mettre en place des contrats de fourniture d'électricité à prix fixe et à moyen terme pour les PME / PMI

Mettre en place des **contrats de fournitures d'électricité** à prix fixe pour les PME / PMI industrielles, sur des durées correspondant à la **durée d'amortissement** des investissements nécessaires à l'électrification des procédés afin de :

- Créer de la confiance autour de l'électrification ;
- Donner de la visibilité sur toute la durée d'amortissement du procédé ;
- Sécuriser les décisions d'investissement en faveur de l'électrification des procédés.

Proposition n°4 : Modifier le seuil réglementaire du permis B pour accélérer l'électrification des Véhicules Utilitaires Légers (VUL)

- **Rehausser le seuil du permis B de 3,5 tonnes à 4,5 tonnes** afin de faciliter l'électrification des VUL professionnels en élargissant le vivier de conducteurs potentiels. En effet, à gabarit équivalent, la charge utile est moins élevée dans un VUL électrique que dans un VUL thermique en raison du poids des batteries.

Proposition n°5 : Renforcer le pouvoir préfectoral de dérogation aux normes

- Renforcer le **pouvoir préfectoral de dérogation aux normes** pour **accélérer l'électrification** en leur permettant de déroger par exemple au code de l'urbanisme pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques.